

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

BICYCLES BICYCLES LE CAVALIER LE PELHAM P. A. GOUIN & CIE

Bulletin Politique

QUEBEC CENTRE L'Electeur prétend que le bruit a couru que l'hon. A. E. Angers allait abandonner la lutte dans Québec-Centre.

LIBERAUX, PATROSS ET MCCARTHYSTES Nous avons publié dans notre dernier numéro le discours de M. Haggart à propos de l'alliance conclue entre les Libéraux, les Patross et les partisans de McCarthy par l'entremise de M. Edouard Farrer.

OTTAWA Ottawa, 3.—Taylor McVeity, le candidat prétendu conservateur indépendant à Ottawa, se présente carrément comme McCarthy.

ARTHABASKA, Que. "Le News" de Toronto, publié, sur la prétendue alliance des libéraux avec les patross et les McCarthyistes, un article dans lequel il dit que vous êtes, avec M. McCarthy et M. Mallory, l'auteur de cette alliance.

ARTHABASKA Les conservateurs viennent d'offrir la candidature à M. Maréchal, pour les comtés de Drummond et Arthabaska, contre M. Lavigne, l'associé de M. Laurier.

LE JOURNAL. Voici la réponse à M. Laurier: "L'article du "News" est absolument dénué de fondement. Je ne suis entré en négociations avec personne."

LES MINISTRES Les ministres ont reçu avis d'une réunion du cabinet à Montréal, vendredi prochain.

LE MANDEMENT Dimanche dernier dans la cathédrale de Ste Marie de Kingston, Ont., le père Kelly, secrétaire privé de l'archevêque Keely, a prêché sur le sujet suivant: "Allez, enseignez, les nations."

LE MANDEMENT (Suite) Quant à dire que l'église ne peut intervenir dans les affaires politiques, le père Kelly a ajouté que les journalistes ignorants et de mauvaise foi étaient les seuls qui pouvaient soutenir semblable chose.

LES DEUX-MONTAGNES St-Eustache, 2.—Une grande assemblée contradictoire au lieu d'aujourd'hui. M. Ethier candidat libéral, fera la discussion avec M. J. Girouard, ancien député. Il sera assisté de l'honorable Dr Marcil, de M. L. A. Lefebvre, avocat, de Montréal, et de M. F. X. Mathieu, C. R.

LE MANDEMENT (Suite) M. Girouard est accompagné de M. Beauchamp, M. P. E. Demers, les deux candidats se rencontreront à St-Augustin, MM. Beauchamp et Mathieu seront aussi présents. Jeudi, il y aura nouvelle rencontre à Ste Moïque, entre MM. Ethier et C. Avila Wilson, de Montréal, d'une part, et M. Beauchamp et Girouard, d'autre part.

LE MANDEMENT (Suite) Vendredi, les deux candidats parleront seuls à St-Picard. Samedi, assemblée à St-Hermas, et discussions entre M. Ethier, Langlois, de "La Patrie", Beauchamp et Girouard.

LE MANDEMENT (Suite) La lutte dans Deux-Montagnes promet d'être très intéressante et plus animée qu'on ne le croyait d'abord.

LE MANDEMENT (Suite) St-Jacques, 3.—La lutte dans la vieille forteresse conservatrice de Montcalm est engagée entre M. Labelle, de St-Jacques, l'ancien, et M. Dugas, l'ancien député. M. Labelle est un conservateur, un cultivateur instruit et encore dans la trentaine seulement. Il se présente comme indépendant, et la lutte se fait sur la question du tabac ou du tabac sur une grande échelle et elle veut que des droits soient imposés sur les tabacs étrangers afin de protéger leur culture et de pouvoir vendre plus cher leurs produits.

LE MANDEMENT (Suite) Il y a eu, lundi, à St-Jacques, une grande assemblée de tout le comté et plus de 800 personnes étaient présentes.

LE MANDEMENT (Suite) M. Dugas a parlé le premier, et fut suivi de M. Labelle.

LE MANDEMENT (Suite) Le candidat indépendant blâme le gouvernement de ne pas avoir imposé de droits sur les tabacs étrangers, après avoir été sollicité de le faire par une nombreuse députation d'électeurs de Montcalm et de l'Assomption. Sur la question des écoles, il est avec le gouvernement et condamne l'attitude prise par M. Laurier.

LE MANDEMENT (Suite) L'honorable Auguste-Real Angers vient de démissionner comme Sénateur.

COMTE DE QUEBEC M. Chs. Fitzpatrick, député local du comté de Québec, vient d'accepter la candidature libérale dans le comté de Québec. Nous espérons que M. Frémont sera élu, sa conduite au parlement lui mérite cet honneur.

MAISONNEUVE Les libéraux semblent avoir adopté la tactique d'empêcher les orateurs conservateurs de parler à force de tapage. Cela n'indique pas qu'ils soient très forts; ils ont peur de la discussion. Voici ce qu'il s'est passé dernièrement au village St-Jean Baptiste: Les partisans de M. Préfontaine ont fait encore plus de tapage qu'aux autres assemblées; ce que voyant, M. le Dr Baril a pris le parti le plus sage, en annonçant à M. Préfontaine et à l'assemblée que, puisque c'était un parti pris de la part des adversaires d'empêcher les orateurs conservateurs de parler, il ne pouvait plus assister, à l'avenir, à aucune assemblée contradictoire. Il se retira de la salle, hier soir, en invitant, en même temps, ses amis à le suivre. Une partie de l'assemblée suivit le Dr Baril à son comté et des discours ont été prononcés.

CHICOUTIMI ET SAGUENAY Chicoutimi, 3.—A une heure, cette après-midi, a eu lieu la nomination des candidats pour représenter le comté de Chicoutimi et Saguenay au prochain parlement.

CHATEAUGUAY Une assemblée de plus enthousiastes a eu lieu à St-Urbain, mardi, dans l'après-midi, et à laquelle assistaient environ 400 électeurs. Cette assemblée convoquée par M. C. Lecavalier a été des plus favorables au candidat conservateur qui était assisté de M. Cardinal et Labelle, avocats de Montréal. M. Dupont et Labelle ont accompagné M. Brown. Quant au candidat libéral indépendant, M. Baril, il a jugé à propos de ne pas s'y rendre.

CHATEAUGUAY (Suite) Les orateurs conservateurs ont été écoutés avec une attention soutenue, et il était vraiment intéressant de voir la figure que faisaient les adversaires, en entendant les applaudissements répétés, qui interrompaient M. Lecavalier, qui, entre parenthèses est un cultivateur instruit et qui a produit une excellente impression.

CHATEAUGUAY (Suite) Les libéraux de Châteauguay perdent du terrain chaque jour et un certain nombre d'entre eux pressentant une défaite certaine, essaient de concilier leurs amis en faisant retirer M. Brown et Baril, pour postuler de l'avant le candidat battu de la dernière élection, l'honorable J. E. Robitoux. Nos amis qui lui ont déjà infligé une jolote défaite, ne demandent pas mieux que de lui rafraîchir la mémoire en le battant mieux que jamais.

BAGOT Hier, à St-Libaire, nombreuse assemblée des délégués conservateurs du comté de Bagot, pour le choix officiel du candidat. A l'unanimité de la convention, M. Flavien Dupont, N. P., député sortant, a reçu la nomination. De chaleureuses allocutions ont été faites par M. Dupont, McDonald, M. P. P., Gélinas et Plamondon.

BAGOT (Suite) Le plus vif enthousiasme n'a cessé de régner au sein de cette réunion et l'élection de M. Dupont est parfaitement assurée par acclamation ou à une écrasante majorité.

GLENGARRY Alexandria, 3.—Personne probablement n'est plus certain de son comté que le major R. R. McLennan, dans Glengarry. M. McLennan a une très grande popularité et battra son fanatique adversaire, M. Wilson, par une grande majorité.

DISTRICT DE QUEBEC La lutte se poursuit avec un parfait entrain et les meilleures chances de succès du côté conservateur.

DISTRICT DE QUEBEC (Suite) Les dernières assemblées dans Québec-Centre, Montmorency, Charlevoix, Portneuf, L'Assomption, Rimouski, Montmagny, L'Isle, Beauce, L'Annapolis, Dorchester, Témiscouata, ont toutes été en l'honneur de la cause conservatrice et accusent un mouvement de l'opinion qui promet un succès complet au parti de la revendication nationale et catholique, au 23 juin prochain.

DISTRICT DE QUEBEC (Suite) Dans Gaspé et Chicoutimi et Saguenay, l'appel nominal des candidats a eu lieu hier à M. le Dr Ennis et à M. Levesque ont été nommés, pour la première de ces divisions; M. M. Labelle et M. Préfontaine pour l'autre.

DISTRICT DE QUEBEC (Suite) Dans Québec comté, M. Fitzpatrick, ex-M. P. P., vient de résigner, pour disputer le mandat fédéral à M. Frémont, libéral indépendant. Dans Québec-Ouest, M. Dolbel se présente de nouveau contre M. McGreevy; il affiche, cette fois, plus franchement les couleurs "l'ami de revenu" de M. Laurier.

DISTRICT DE QUEBEC (Suite) (A suivre sur la 4ème page)

ETES-VOUS MALADE? Bien prenez le MORRHUKOLA! Voici ce qu'il peut faire pour vous: Il guérit les Toux chroniques. Il guérit les Bronchites. Il guérit la Consomption, à sa première période. Il guérit la Dyspepsie. Il guérit la Constipation. Il enrichit le sang. Il donne une nouvelle vigueur. Il donne aux enfants faibles et languissants une nouvelle vie. Il donne à l'homme fatigué par un surcroît d'ouvrage, de nouvelles forces. Il donne à la femme exténuée, une bonne santé. Il est sans égal pour renforter les nerfs. Il est, enfin, indispensable à toute personne malade. Voici maintenant ce qu'il ne fera pas: Il ne dérangera pas votre digestion. Il ne causera aucun tort même aux plus jeunes enfants. Il ne vous répugnera pas, comme l'huile de foie de morue, par son goût est agréable. Aussi, pourra-t-il être pris en n'importe quel temps et toujours avec un SUCCES MONSTRE. L'essai d'une bouteille vous convaincra que tout ceci est vrai. PRIX: \$1.00.

J. C. ROUSSEAU & Cie BIERE ET PORTER JOHN LABATT De London, Ont. Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif. Embouteilleurs et Agents des Eaux Minérales CAXTON & ST-LEON L'Eau Minérale Caxton gazeo est très recommandable à qui souffrent de Dyspepsie et des maladies des Reins. L'Eau Minérale St-Léon a une réputation établie depuis demi-siècle et sa vogue va toujours croissant.

JEAN CHRISTOPHE PREMIERE PARTIE III (Suite) Autrefois elle était surmontée d'une croix qui en formait le sommet et gracieux couronnement. La croix a été enlevée, cassée par un marteau barbare, et la porte mutilée vous apparaît triste, décapitée, flétrie. Dans les murs de mercuriel sculptés des bas reliefs profonds et inviolés; Fénelon tenant sa plume charnue, Bossuet prêchant la foule distraite qui passe sans l'entendre, Saint Louis de Gonzague regardant amoureuxment le crucifix. Ces nobles pierres ont été jadis placées et décorées par les Jésuites qui ont bâties le collège, dont Vitrey demeure fier. Les mains stupides n'ont pas fait défaut, qui auraient voulu les dégrader et les briser, mais elles ont manqué d'audace. C'est pourquoi les lèvres noircies de Bossuet parlent toujours, Fénelon continue d'écrire avec une visible jouissance, et saint Louis de Gonzague presse de plus en plus sa croix entre ses mains crispées. Il semble se concentrer dans ses méditations séculaires pour ne pas entendre les blasphèmes qu'écrivent les potaches, pour ne point voir les odieuses inscriptions écrites à ses pieds par de jeunes mains ineptes et canailles. Franchissons le seuil avec Horace Malignorne, qui pendu au bras de sa mère, entre pour la première fois au collège. Une grande cour plantée d'arbres symétriquement rangés. En face un vaste corps de bâtiment, à droite et à gauche deux ailes énormes. Le rez-de-chaussée avec ses portes et ses fenêtres cintrées, ses trois étages régalières, mai d'aspect plus moderne, constitue un ensemble plus imposant qu'harmonieux. A la chapelle, qui forme l'aile droite s'adosse un portique qui rappelle les anciens cloîtres. On croit encore voir les vieux jésuites s'y promener devisant de Provinciales, qui les dénigrent avec plus d'esprit que de raison, de la bulle Unigenitus, ou des lettres si fines, judicieuses et littéraires que le P. Bouhours vient d'adresser à Vol-

taire. Ils discutent chaleureusement sur les nouvelles méthodes matérialistes prônées par La Chaulotais et Diderot, mais ne quittent pas des yeux leurs élèves, ceux qui jouent là-bas sous les arbres avec une ardeur extraordinaire, et surtout ceux qui ne jouent pas. Ils n'ont point les philosophes prématurés et se redressent en latin la parole de P. Porée touchant le jeune Voltaire qui est en train de la vérifier: "Un enfant de génie, mais un franc vauxrien." A cette place même où plane encore leur grande ombre, un jeune homme va, vient, se retourne, pirouette comme un épileptique, le chapeau de travers, l'habit râpé, "l'œil absinthé," une moustache hirsute faisant tache sur sa figure ingrate. C'est le pion Machin, le maître de la cour, le surveillant distingué qui est le peu près seul chargé de l'éducation des jeunes potaches. —Tiens! voilà Machin, crie l'élève Raget, —un pilier de la maison où il a déjà usé trente-six culottes. —Où voit qu'il a caressé la dite bouteille ce matin! —Il est donc toujours dans la boîte. —Dis donc le bahut! C'est

chargérons de le consoler et de l'éduquer, nous autres! Quand sa mère le quitta, ce fut pour le pauvre enfant un déchirement tel qu'il se contint pour ne pas pousser des cris. Il se trouvait seul, au milieu de cette grande cour animée, ne connaissant âme qui vive, étouffant ses sanglots dans son mouchoir. Les élèves rentraient, la brune était arrivée. Sur le seuil de la porte les grands tenaient leurs cigares, au bout rouge, s'enlevaient dans de grossières bouffées de tabac. Quelques-uns cachaient sous leurs vêtements des livres à couverture et jaune, très suspects. Machin regardait, en homme qui a la consigne de fermer les yeux. Puis tout à coup une colonne se forma, conduite par Potard et Raget, et fit un tour effréné de cour, interpellant les anciens, avec des criaileries stupides, dans un argot brutal. Ils aperçurent Horace qui pleurait au pied d'un arbre. —Voilà le gosse de tout à l'heure, dit Potard à ses copains. Comment t'appelles-tu, petit bleu? L'enfant répondit d'une voix dolente, avec des hoquets de sanglots: —Horace Malignorne. Et il scanda ces deux mots

A. BERGERON HORLOGER BIJOUTIER OPTICIEN GRAVEUR 30, RUE DES FORGES, 30

de. Il n'a pas froid aux yeux! falait pas qu'y aille, Potard! Comme celui-ci revenu de sa surprise, après avoir ramassé les débris de son précoce lorgnon, se précipita à se ruer sur l'enfant, Raget l'arrêta, mu par ce sentiment de justice et de bonté que conservent les âmes même les plus tarées. Puis la bande se reforma et se mit à danser autour du grand dadais en vociférant, avec de comiques machures de syllabes: —Conspuez Potard! Conspuez Potard! Depuis ce moment Horace et Raget devinrent grands camarades. Le collègue qui devrait être l'apprentissage de la vie, n'est guère par son éducation et ses mœurs que l'apprentissage de la caserne. Le malheureux pion si bien point par Alphonse Daudot "toujours sur pied, toujours grognant, criant, épiant, espionnant, corrigeant, fustigeant," n'est qu'un pauvre éducateur. "Nous bayons des absinthés qui nous cassent la poitrine, et nous jouons un sempiternel domino qui m'abrutit. Ces petites débauches sont d'un effet salutaire à la discipline, à jeun je suis trop bon pour les enfants (1)." —Bravo! le gosse, cria la bande.

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. V. AYOTTE, 171 & 173, RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

à toute communication concernant l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT : Un An...\$1.00 Six Mois...\$0.50

Tarif des annonces : Les annonces sont cotées comparativement aux conditions suivantes :

LE TRIFLUVIEN Vendredi, 5 Juin 1896

NOTRE JOURNAL

Désirant répandre notre journal nous faisons les propositions suivantes : A toute personne qui nous enverra \$1.00 nous enverrons l'édition hebdomadaire pendant QUINZE MOIS.

Nous enverrons à l'essai gratuitement l'une ou l'autre édition d'hui au 1er juillet prochain à toute personne qui nous en fera la demande.

POURQUOI ? M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

Où est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

M. Fiset, au cours de ses déclarations sur la question des écoles manitobaines, nous a dit ce qu'il avait lui-même dit à Mgr Laffèche pendant son entrevue avec lui, mais il a oublié de nous dire ce que lui a répondu notre vénérable évêque.

On est-il ? Y a-t-il encore un candidat libéral sur les rangs dans Trois-Rivières et St. Maurice ? Où est-il ? Que fait-il ? Le tient-on caché ? L'a-t-on escamoté ?

CHAMPLAIN

Les libéraux réunis en convention à St. Narcisse, dans le comté de Champlain, ont fait choix de M. Philippe Trudel, cultivateur, de Ste Geneviève de Batiscan, comme leur porte-étendard. Un journal libéral dit qu'il y avait 2000 délégués. Autant que d'électeurs, alors. Quand on prend du galon.....

On dit que M. Trudel a accepté. Il se présenterait comme indépendant. Jolie, l'indépendance d'une candidature éclose dans une convention libérale ! M. Trudel ferait mieux de montrer tout de suite ses vraies couleurs, car il peut être sûr que le masque dont il s'affuble ne lui tiendra pas longtemps sur la figure.

Enregistrons tout de même cet aveu d'impuissance du parti libéral à trouver dans le comté un candidat qui accepte franchement son programme et tienne haut et ferme son drapeau. Notre ami le Dr Marcotte recueille partout des adhésions nombreuses qui d'ores et déjà grossissent le chiffre de sa majorité. Il paye bravement de sa personne, crée partout la meilleure impression, et par son caractère, et par un don de parole qu'on ne lui soupçonnait pas, et il est aidé par des amis dévoués qui ne déposent les armes que lorsqu'une victoire plus éclatante que jamais aura couronné leurs efforts, le 23 juin courant.

Veritas prævalebit L'Electeur fait rage depuis quelque temps contre le sermon de Mgr Laffèche. Ne sachant plus de quel bois faire flèche, il a imaginé le truc du théologien, famille Electeur-Patrie-Réveil, venant tout simplement déclarer que ce n'est pas M. Laurier qui est catholique libéral, mais Mgr Laffèche lui-même ! Rien que ça de théologie, s'il vous plaît.

Faut-il être en mauvaise passe pour exhiber un théologien moins fort qu'un bambin sortant du catéchisme ! L'autorité du théologien imaginaire fabriqué de toutes pièces à l'Electeur même vaut moins encore que celle du curé Minehan, condamné par son évêque ; elle ne vaut rien de moins peut-être, rien de plus assurément que celle du Catholic Register, organe de parti avant d'être organe catholique ; rien de plus que celle du Canadian Freeman, ressuscité dans l'occasion comme organe de Mgr. Cleary, de Kingston, et dont Mgr. Cleary lui-même vient de dire :

"Ce misérable chiffon n'a jamais été mon organe. J'ai toujours refusé de le reconnaître comme catholique. Il est aujourd'hui anti-catholique ; le souverain ignorant qui le gère s'attend à recevoir un modeste emploi si Laurier triomphait."

C'est sévère, mais mérité. Que conclure de tout cela ? Que les libéraux qui, en chambre et au début de la campagne, ne craignaient pas d'affirmer leur opposition à l'autorité religieuse que, dans leurs conciliabules et en petit comité, ils désignaient comme nulle, sans influence et sans portée appréciable, s'aperçoivent aujourd'hui qu'il y a là une influence plus forte qu'eux et qui va les écraser. Que le sermon de Mgr Laffèche est une lime solide et résistante sur laquelle viendront s'user et s'ébrécher les dents de bien des théologiens comme celui qui porte la marque de l'Electeur.

Quant au scandale que ce spectacle donne à notre population, c'est affaire entre ceux qui le donnent et ceux qui le jugera un jour. Il est certain qu'il y a là une responsabilité effrayante, et il faut que l'Electeur et ses pareils en soient rendus loin, certes, pour s'en charger avec cette gaieté de cœur.

En ce qui concerne le résultat de ces attaques insensées, la barque de Pierre a essuyé d'autres orages, l'Eglise canadienne a connu des temps aussi malheureux. Pour l'une et pour l'autre, elle s'est vérifiée la parole de CELUI qui a dit : Et veritas prævalebit.

A propos d'un article

Nous avons publié dernièrement un article très modéré sous ce titre : Symptomatique ; nous faisons remarquer que le langage de M. Laurier à la Chambre des Communes et celui tenu par la Patrie, le Réveil et le Soir indiquaient la présence dans le parti libéral d'un élément inquiétant.

La Patrie n'a pas répondu un seul mot : nous nous attendions à cela ; le Réveil a déclaré depuis ne pas être un organe du parti libéral ; nous prenons acte de cette déclaration ; le Soir, lui, a riposté en nous lançant à la tête un pot d'eau sale, en déclarant qu'il avait formellement répudié l'article incriminé et que nous étions

d'une jolie force en canaillerie de l'accuser après cela, enfin que le jour où les rayons X lui permettraient de voir le fond de notre conscience, il serait probablement étonné de la profondeur de notre hypocrisie.

Nous avions parfaitement le droit de répliquer à ces sottises en lui administrant une volée de bois vert, car il était matériellement impossible de trouver dans les pages de notre charmant confrère, le plus simple regret touchant la reproduction du "XIVe" centenaire du baptême de Clovis, mais nous avons préféré lui faire avouer nettement qu'il avait menti et, qu'après avoir publié un article dégoûtant, il nous avait atrocement calomnié. C'est pourquoi nous avons écrit vendredi une note Au Soir dans laquelle nous lui demandions de vouloir bien indiquer d'une manière précise l'endroit où avait paru la fameuse réputation formelle.

Naturellement le Soir s'est tenu coi et a cru que le silence était la meilleure politique, il ne pouvait pas dire où avait été placée sa réputation puisqu'elle n'a jamais paru dans les colonnes du Soir.

Si le silence est un aveu et nous avons le droit d'en conclure ceci : Le Soir a publié un article regrettable (il l'admet lui-même) qu'il n'a songé à répudier qu'après avoir lu notre dénonciation ; Il a menti effrontément pour se défendre et n'a pas reculé devant la calomnie.

Nous ajoutons que sa conduite est non pas d'une jolie mais d'une très belle force en fait de canaillerie et qu'il n'est pas besoin de sonner avec les rayons X la conscience de l'écrivain qui a rédigé cette note pour être étonné de la dose d'effronterie qu'elle contient.

Les manufactures de M. Fiset M. Fiset a commis un mot d'esprit à son assemblée, vendredi dernier, et nous voulons lui en donner crédit : il a trouvé qu'une bonne dame, avec son rouet et son peloton de fil ou de laine, était une manufacture.

Si vous n'avez pas saisi tout le sel de ce bon mot, ami lecteur, voici par suite de quelle gradation M. Fiset en est arrivé là ; et nunc erudimini.

M. Fiset puise sa science dans les journaux libéraux—je parle de sa science en matière politique—Or les journaux libéraux se sont donnés pour mission de blâmer le gouvernement conservateur dans tout ce qu'il fait. Les accrocs au boa sent, à la logique ne leur coûtent pas plus que les mensonges les plus effrontés. Il va sans dire que la valeur des mots ne compte pour rien chez eux ; en voici une preuve : les commissaires chargés de faire le recensement ont inclus dans leur rapport, pour chaque localité, le nombre de boulangeries, d'établissements de ferblanterie, de confectionnerie, etc., etc., le nom du propriétaire de chacun de ces établissements et le nombre d'employés y travaillant. Ils ont fait le total de ces établissements pour chaque localité et les ont compris sous le nom d'établissements industriels ; soit pour Louiseville 52 établissements industriels. On conçoit que plus d'un de ces établissements n'a qu'un ou deux employés et que d'autres en ont des centaines ; pour être exacts, il fallait bien les inclure tous.

Les libéraux ont commencé par dire que ce mot : établissements industriels, avait été inventé par les conservateurs et ont fini par conclure que c'était la même chose que manufacture. Ouvrons le dictionnaire au mot manufacture ; nous trouvons : Vaste établissement industriel. Pour qu'un établissement de ce genre puisse être appelé manufacture, il faut donc qu'il soit vaste, et c'est bien l'idée que nous en avons tous. Les libéraux confondent tout ça et font des gorges-chaudes quand ils trouvent qu'à Louiseville il y a 52 établissements industriels, 52 manufactures donnant de l'ouvrage à une centaine (100) de personnes—oh ! ah ! oh !

Mais je me demande de quel mot ils se serviraient, eux, pour comprendre sous une même dénomination, sous un même nom, tous les établissements des ferblantiers, cordonniers, forgerons, fromagers, etc., d'une même localité. Un établissement de confectionnerie qui donne de l'ouvrage à deux personnes garde son nom d'établissement industriel, et un autre qui donne de l'ouvrage à 500 personnes prend celui de manufacture, mais il ne perd pas son nom d'établissement industriel. Ce nom permet donc de comprendre sous une seule et même dénomination tous les établissements d'une localité, à partir des grandes manufactures employant des milliers de personnes, jusqu'à celle qui ne donne de l'ouvrage qu'à une seule personne. Le mot est donc

juste, malgré les assertions des journaux libéraux et de M. Fiset. Mais ce n'est là qu'une première canaillerie de leur part ; en voici une seconde qui ne le cède en rien à la première. Ils ont traduit le mot anglais hands par mains, tandis que son sens véritable, dans le cas actuel, est celui d'employés. Cette traduction littérale leur permettait de réduire de moitié le nombre d'employés de chaque établissement et d'augmenter d'autant la valeur de leur trouvaille.

Mais ce qu'il y a d'emblant pour eux, quoiqu'ils aient en le soin de n'en pas parler, c'est qu'en agissant de la sorte, ils grossissaient considérablement le nombre des manchots, car la statistique nous donne une foule d'établissements qui n'ont à leur emploi que : one hand. Est-ce à dire que ce sont au tant de manchots ? C'est si vrai que M. Fiset, dans ses citations, est arrivé avec un nombre impair, 75, je crois, ce qui établissait l'existence d'un manchot !

Petit à petit et dans un accès d'hilarité bouffonne qu'il n'avait pu contrôler, M. Fiset a trouvé qu'une bonne dame avec son rouet était une manufacture. A ce compte, nous pourrions dire que M. Fiset avec son Electeur est une manufacture d'esprit, et pourtant !

L'assemblée du 3 juin courant à Louis-ville nous a permis de juger du caractère de la lutte dans ce comté et du degré de popularité des deux candidats sur les rangs. Nous y étions. Nous avons entendu de nos oreilles, vu de nos yeux. Eh bien, nous n'hésitons pas à dire qu'elle scelle le sort de M. Legris, et par les manifestations de l'opinion, et par les révélations qui y ont été faites.

En parlant des manifestations de l'opinion, nous ne prétendons pas dire que la majorité de l'assemblée fût plutôt favorable à un candidat qu'à l'autre. Nous devons à la vérité de dire que les deux bons tiers de l'assemblée étaient composés de gens qui avaient les paroles des orateurs et ne manifestaient ni approbation, ni désapprobation.

Et c'est justement ce qui nous fait dire que cette assemblée règle le sort de M. Legris. Il ne faut pas oublier, en effet, que le "candidat de l'honorable M. Laurier" était là chez lui, dans une forteresse libérale du comté. D'un autre côté, il avait organisé une clique bien dressée, bien disciplinée et qui obéissait au mot d'ordre avec une bonne volonté remarquable. Tout cela, cependant, n'a pu entraîner la masse, n'a pu entamer sa réserve calculée. Si nous étions dans la position de M. Legris, nous en tirerions des conclusions peu souriantes.

Une seule fois, la masse a paru sortir de sa réserve, c'est lorsque notre ami M. N. L. Duplessis, député de St. Maurice, a parlé, lorsqu'il a fait sur le compte de M. Legris des révélations capables de tuer un homme beaucoup plus averti que lui dans la confiance de ses électeurs. Aussi bien, disons tout de suite ce qui en est.

Le 7 juin 1896, dix jours avant les élections, M. Mercier écrivait de Montréal à M. Legris pour lui dire qu'il était autorisé par ses collègues à promettre qu'à la session alors prochaine de la Législature, une résolution lui serait soumise aux termes de laquelle il serait accordé à la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing un octroi de 10,000 acres de terre par mille pour 60 milles, soit au prix auquel le gouvernement rachète ces terres (70 cents l'acre) un subside de \$420,000.

M. Legris, dans une lettre confidentielle en date du 18 juin de la même année, prétend n'avoir pu utiliser cette séduisante promesse, et, battu la veille, il dit à M. Mercier de n'en rien faire, c'est-à-dire de ne pas accorder un sou de subvention, ce à quoi M. Mercier se rend de bonne grâce, mais non sans avoir au préalable donné à M. Legris l'occasion de racheter sa faute, en lui renouvelant la même offre le 24 octobre suivant.

Voici donc un chemin de fer d'une utilité incontestable pour le comté de Maskinongé qui devait lui donner de nouvelles facilités de communication, ouvrir de nouveaux débouchés à ses produits, augmenter considérablement son volume d'affaires, augmenter la valeur de ses terres, créer tout un trafic peut-être, et qui devait, comme premier avantage, être la cause d'une dépense considérable dans le comté même. Et M. Legris, sous le prétexte que le comté lui a préféré un conservateur, dit au premier ministre qui offre par deux fois cette aubaine au comté : Non ; le comté m'a repoussé, qu'il

aille au cinq cents diables ! N'est-ce pas que voilà bien de la grandeur d'âme, du désintéressement, du dévouement aux intérêts de son comté mesurés à l'aune Legris ? Qu'aura à dire le candidat de M. Laurier si les électeurs la jugent trop étroite pour leur taille ? Et M. Legris venait justement de se vanter d'avoir toujours bien et fidèlement servi son comté, quand M. Duplessis l'écrasa avec ces révélations. On juge de l'effet sur l'assemblée.

M. Legris a-t-il bien ces faits ? A-t-il chargé quelqu'un de les nier pour lui ? Non, il ne le pouvait. Les faits sont malheureusement trop vrais, pour le jour sous lequel ils le montrent. Ils ont été établis officiellement, en exécution d'un ordre de la Législature de Québec.

Tout ce que M. Legris a pu mettre pour défense dans la bouche d'un de ses orateurs, c'est que M. Duplessis est "un fouilleur de département." En tout cas, il fouille très à propos. Nous avons parlé d'une entrevue que M. Legris a eue avec Sa Grandeur Mgr Laffèche à Champlain. Le candidat libéral s'est risqué à en parler à l'assemblée, mais si peu, si peu qu'il a trouvé le moyen de n'en pas dire la dixième de ce qu'il aurait pu dire. "Mon évêque, a-t-il dit, m'a demandé de désavouer une proposition fautive de M. Laurier. Pour faire acte de soumission à mon évêque, je désavoue cette proposition."

Et... c'est tout. — Mais, lui a dit M. Duplessis, n'est-il pas vrai plutôt que votre évêque vous a fait une obligation, non seulement de désavouer cette proposition entachée de leur nom, mais de répudier publiquement comme votre chef M. Laurier qui, à la face du pays, a formalisé cette erreur grave ? Or, comment pouvez-vous, après cela, solliciter les suffrages de vos électeurs comme "candidat de l'honorable M. Laurier", comme vous le faites en toutes lettres dans votre manifeste ? Vous répudiez M. Laurier d'un côté, et de l'autre vous l'acceptez comme votre chef !...

M. Legris est resté coi. Les orateurs qui ont suivi M. Duplessis, dans l'intérêt de M. Legris, sont restés cois sur ce point. Pour nous, nous irons plus loin et nous dirons à M. Legris : N'est-il pas vrai que Mgr Laffèche vous a sévèrement blâmés à cause de votre vote contre la loi réparatrice ? Or, comment avez-vous pu dire à cette assemblée, l'une part : "Je suis soumis à mon évêque," et d'autre part : "Ce vote, je ne le regrette pas, je suis prêt à le redonner demain ?"

N'est-il pas vrai encore que votre évêque, que vous aimez tant, à qui vous êtes si soumis, vous a fait un devoir de voter en faveur d'une loi réparatrice acceptée par les évêques ? Or, comment avez-vous pu dire encore ici que vous seriez prêt à voter, comme vous l'avez fait à la dernière session, contre une loi réparatrice que vous saviez acceptée par les évêques ?

Comme on le voit, il y avait bien des omissions, bien des lacunes dans le récit fait par M. Legris de cette entrevue d'où, s'il faut en croire la rumeur, il est sorti confus, penaud mais peu repentant.

Veut-on connaître maintenant la mesure du respect, de l'affection, de la soumission de M. Legris pour son évêque ? Qu'on lise l'extrait suivant de la lettre qu'il écrivait le 18 juin 1896 à M. Mercier :

"Notre défaite est due à la CABALE LE INDIGNE que nous a faite Mgr Laffèche qui était en visite pastorale dans le comté depuis trois semaines. Si c'est nécessaire, je pourrai vous exposer sa conduite et ses langages."

Ça, c'est bien le Legris qui en votant contre la loi réparatrice, a trahi, non plus seulement les intérêts de son comté, comme dans l'affaire du chemin de fer de Maskinongé, mais les intérêts de sa race et de sa foi. Traiter de CABALE INDIGNE les enseignements d'un vénérable évêque, son Ordinaire, au cours d'une visite pastorale ! Menacer d'exposer sa conduite et ses langages, à qui ? Aux congrégations romaines, au pape ? Non, à un laïque comme lui.

Mais qu'y a-t-il donc qui distingue M. Legris de la racaille qui hurle de ce temps-ci contre le sermon de Mgr Laffèche ?

Et voilà l'homme qui demande à de braves électeurs, soucieux de leurs devoirs de catholiques, soucieux de leurs intérêts bien compris, de passer l'éponge sur toutes ces infamies, pour lesquelles il ne manifeste seulement pas le moindre repentir ! Allons donc ! il n'y a pas d'attaches de parti, pas même de pieus de famille qui pourraient justifier une pareille aberration.

Et M. Legris le constatera à ses dépens le jour du scrutin.

Au revoir, "candidat de l'honorable M. Laurier."

Association agricole du district des Trois-Rivières Dans le rapport de la dernière assemblée de cette association que le Trifluvien a publié mardi, les noms des membres suivants, qui avaient été des amis de nos représentés à la session ont été omis : Nap. Dufresne, Jos. Darand, Précourt, Uid. Carignan, Jos. Ouellet, Thomas Chevalier, Ohs. Dion, G. Massicotte, Louis Pelletier, J. P. Chénier, Narcisse Rivard, Ed. Bellefeuille.

Contraste significatif

Liste des candidats conservateurs dans Ontario qui se sont engagés publiquement à appuyer de leur vote en chambre le bill réparatrice :

- Algonquin.....Geo. H. Macdonell. Bothwell.....James Olney. N. Brant et N. Wentworth.....C. A. Muana. Brantford.....Robert Henry. Brockville.....Hon. J. F. Wood, M.P. Bruce.....Henry Cargill, M.P. Cornwall et Stormont.....D. Bergin, M.P. Dundas.....Andrew Broder. Elgin.....A. B. Ingram, M.P. Essex.....S. A. King, M.D. Essex N.....D. B. Olette. Glengarry.....Maj. B. R. McLennan, M.P. Grenville.....J. D. Reid, M.P. Hamilton (2).....Samuel Baker. Hastings.....Harry Corby, M.P. Hastings E.....W. B. Northrop, M.P. Huron.....Thomas E. Hayes. Kent.....William Ball. Kingston.....D. M. McIntyre. Lambton.....G. Moncrieff, M.P. Lambton O.....W. J. Hanna. Lanark.....Hon. John Haggart, M.P. Leeds.....George Taylor, M.P. Lincoln et Niagara.....J. C. Bykerk, C.B. London.....Major T. Boatie. Middlesex N.....W. H. Hutchins, M.P. Middlesex O.....D. Roope, M.P. Nipissing.....J. B. Klock. Norfolk.....Hon. Col. Tisdale, M.P. Northumberland O.....Geo. Guillet, M.P. Northumberland E.....Ed. Cochrane, M.P. Ontario S.....Wm Smith, M.P. Ottawa.....Hiram Robinson. Ottawa.....Ed. Champagne. Oxford N.....D. W. Keen. Peel.....E. F. Campbell. Perth.....W. D. Pridham, M.P. Peterboro.....James Kendry. Peterboro E.....John Burnham, M.P. Prescott.....D. Sabourin. Renfrew S.....John Ferguson, M.P. Russell.....E. S. Hurlbut. Toronto E.....Em. Coatsworth, M.P. Waterloo N.....J. E. Seagram. Waterloo S.....G. A. Clear. Welland.....Wm McCleary. Wentworth S.....A. H. Pettit. Wellington.....Christopher Klopfers. York O.....John Laxton.

Candidats libéraux dans Ontario qui se sont engagés à appuyer le bill réparatrice :

- PAS UN ! Pas un non plus dans le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise.

Meilleur catholique de famille Hood's Pills.

Graines de Fleurs Graines de Cils Graines de Jais Graines de Jais

A LA PHARMACIE HOERNER TROIS-RIVIERES

Frigon & Marchand AGENTS D'ASSURANCES BUREAUX : COTE DU BOULEVARD Trois-Rivières

FRIGON & MARCHAND ont ouvert un bureau d'agence d'immeuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires. BUREAUX : COTE DU BOULEVARD TROIS-RIVIERES

Le chœur du Gesù

Notre ville a été choisie cette année par le chœur de l'Eglise du Gesù de Montréal pour faire son excursion annuelle.

Le directeur M. Alex. Clerk et Arthur Lamallice sont venus dimanche conclure les derniers arrangements avec les autorités.

Ce chœur, réputé comme la meilleure organisation chorale de la tropéole doit venir dimanche le 14 juin prochain, au nombre de 90 à chanter une messe en musique Cathédrale.

Le chœur est accompagné de l'orchestre composé de 20 musiciens distingués entre autres MM. G. Val d'ing, violoniste ; Dubois, violoniste ; Boucher, flûte ; Lacroix, rylton, etc.

La messe qui sera chantée sera une messe solennelle de Niedermayer des œuvres les plus belles et plus difficiles du répertoire moderne. A la demande d'un grand nombre de nos concitoyens désireux d'enrichir de la musique, le chœur du Gesù donnera le même soir (le 21 juin) grand concert de musique sacrée à l'hôtel-de-ville, sous le patronage de son Honneur le Maire et Clérge.

Le chœur sera au grand complet et le programme du concert sera publié plus tard comprenant extraits des œuvres des grands maîtres de l'art musical.

Le chœur est sous la direction du professeur Alex M. Clerk. M. D. Ducharme en est l'organiste. Parmi les solistes du chœur Gesù mentionnons MM. H. O. Pierre et Chs Terroux Lassez ; A. Le Comtois et Hugué Masson, les Jos. Sauter, J. Byron.

Nul doute que notre population fera un devoir de leur offrir un chœur d'accueil enthousiaste.

Les billets du concert seront en vente à la Pharmacie Pelletier. Les billets seront vendus 25 cts.

Association agricole du district des Trois-Rivières

Dans le rapport de la dernière assemblée de cette association que le Trifluvien a publié mardi, les noms des membres suivants, qui avaient été des amis de nos représentés à la session ont été omis :

Nap. Dufresne, Jos. Darand, Précourt, Uid. Carignan, Jos. Ouellet, Thomas Chevalier, Ohs. Dion, G. Massicotte, Louis Pelletier, J. P. Chénier, Narcisse Rivard, Ed. Bellefeuille.

FRIGON & MARCHAND ont ouvert un bureau d'agence d'immeuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires. BUREAUX : COTE DU BOULEVARD TROIS-RIVIERES

FRIGON & MARCHAND ont ouvert un bureau d'agence d'immeuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires. BUREAUX : COTE DU BOULEVARD TROIS-RIVIERES

La campagne électorale dans notre district

Ouverture du Comité Central de M. F. L. Desaulniers

Discours par MM. Denoncourt, Normand, Boudreault, Desaulniers, Duplessis et Panneton

Il y avait foule hier soir au Comité Central de M. F. L. Desaulniers, rue des Forges, M. Denoncourt a été la première orateur, il a traité la question du tarif, la plus importante dans cette élection, a-t-il dit, après avoir établi une comparaison entre l'état des choses en 1878 et aujourd'hui, il nie que les manufacturiers se soient enrichis; ce sont les marchands et gros qui sont devenus riches. Les choses nécessaires à la vie sont à meilleur marché qu'en 1878. Il est absolument impossible pour les manufacturiers canadiens de faire la lutte contre les manufacturiers américains, sans la protection. L'impôt d'un tarif de revenu n'est pas pratique. Son adoption ferait fermer nos manufactures. On nous offre le marché à l'étranger qui est inabordable et qui n'a pas besoin de vous. "Messieurs, terminant, il ne s'agit pas d'une question de craillonne; voyez où est votre intérêt et votez pour le parti qui vous offre le plus de garanties de prospérité. M. Normand, appelé par la foule, rapporte les grandes lattes du passé, dit un mot de la question du tarif, rappelle que Mackenzie a été culbuté du pouvoir pour avoir établi le libre-échange, fait l'éloge de la protection et aborde la question des écoles de Manitoba. Il faut une loi—vos deux candidats s'engagent à la voter; mais rappelez-vous que M. Geoffron avait promis lui aussi. M. Fiset promet, M. Desaulniers a voté et promet: vous pour M. Desaulniers.

M. Boudreault traite, lui aussi la question des écoles. Il en montre l'importance et fait appel à ses auditeurs pour qu'ils se mettent au-dessus de l'esprit de parti. Il dit qu'il s'agit de la liberté de conscience, du respect de la constitution; il ajoute qu'il s'agit de savoir si le peuple canadien, anglais sera solide au côté de son clergé qui l'a toujours défendu et qui est le plus intelligent gardien de ses droits. Il indique la position des différentes parties dans cette cause: le gouvernement central, le gouvernement manitobain, et l'opposition. Il dénonce le projet d'enquête qui ouvrirait la porte à toutes les tracasseries faites depuis cinq ans et à d'autres encore et prétend que M. Laurier, laissé à lui-même, reconnaîtrait qu'il n'est pas besoin d'enquête. Les catholiques avaient tels privilèges en 70, on les leur a enlevés en 90; voilà toute la question. Il déclare que le désaveu n'aurait été qu'une solution temporaire tandis que la loi sera une solution définitive; d'ailleurs, c'est la motion Blake qui a empêché le désaveu.

M. Desaulniers arrive alors et reçoit une ovation. Il explique qu'il n'est pas étranger à notre ville et remercie les conservateurs trifluviens de ne pas lui avoir fait d'opposition. Il a protesté contre l'union des deux comtés parce qu'elle faisait perdre un député au district. Il dit que dans cinq ans le comté se souviendra de la conduite de la ville. Sur le terrain politique, il se déclare conservateur, partisan d'une loi réparatrice et dit que si le cabinet Tupper-Angers ne tient pas ses promesses faites par Sir M. Bowell, il n'hésitera pas à se ranger avec les libéraux, advenant le cas où ceux-ci pourraient rendre justice à la minorité manitobaine.

M. Duplessis lui succède et reçoit lui aussi une ovation. Il prononce la déclaration de M. Desaulniers à propos de la candidature conservatrice dans 5 ans; il dit que les conservateurs veulent justice et que leurs adversaires travaillent pour le pouvoir. Il invite ses auditeurs à se mettre en garde contre les calomnies sornioises. Soyez vous. Que sont les sacrifices en face du succès qui nous attend?

M. Panneton termine l'assemblée en disant qu'il faut de l'organisation et on donne au public les noms des deux organisateurs, M. Duplessis et Normand; il prêche un grand succès pour l'assemblée d'aujourd'hui.

A ST BARNABE

Lundi prochain M. F. L. Desaulniers convoquera une grande assemblée politique à St Barnabé, au centre du comté de St Maurice. Plusieurs orateurs distingués accompagneront le candidat conservateur, entr'autres M. N. L. Duplessis. Tous les amis sont invités à y assister.

LA POINTE-DU-LAC

Très belle assemblée, hier soir, à la Pointe-du-Lac en faveur de la candidature de M. F. L. Desaulniers. Ce dernier était accompagné de M. N. L. Duplessis, député provincial de St-Maurice. Les amis de la cause conservatrice, dans cette paroisse, sont d'opinion que les partisans de M. Fiset sont très peu nombreux à la Pointe du Lac. La Pointe du Lac va rester le château fort de la bonne cause, dans la présente lutte.

Ne perdez pas votre vie à fumer

est le titre plein de vérité d'un nouveau livre traitant du No-To-Bac, le remède sûr contre l'usage invétéré du tabac; il est sans danger aucun, élimine le poison de la nicotine, restaure les nerfs, redonne de la vigueur à l'homme affaibli, lui rend son courage et sa virilité. Vous ne courez aucun risque en achetant le No-To-Bac car ce remède est vendu avec la garantie de livraison ou l'argent est remis. Le livre ci-haut mentionné est envoyé gratis sur demande. Adressez à STERLING REMEDY Co., 374 rue St-Paul, Montréal.

A LOUISEVILLE

Assemblée contradictoire

3,000 PERSONNES

Ce fut une magnifique assemblée et nous avons raison d'en être satisfaits. A part quelques criards libéraux qui furent vite réduits au silence, l'assemblée fut paisible et les orateurs écoutés. Sur proposition de M. le Dr Coulombe, le candidat conservateur, qui avait convoqué l'assemblée, M. Plante, maire de la paroisse de St Justin et préfet du comté de Maskinongé, fut élu président de l'assemblée.

LE DR COULOMBE

le candidat conservateur, parle le premier. Il expose en peu de mots sa politique qui est celle du parti conservateur. Il approuve pleinement les idées actuelles du chef, se réservant toutefois, de faire usage de son libre arbitre au cas où celui-ci modifierait son programme.

"Tous connaissent mon passé politique, dit-il, il n'est pas long, mais je n'aurais jamais à en rougir. J'ai toujours été conservateur, je le suis encore. Vous connaissez la politique du grand parti que je veux appuyer. Le chef a inscrit à son programme un tarif préférentiel avec l'Angleterre, des steamers rapides, un câble transpacifique. Sur la question des écoles, il veut la justice, c'est-à-dire le rétablissement de la minorité catholique dans ses droits, et promet solennellement d'y travailler sans relâche jusqu'au règlement final."

Après avoir énuméré les avantages des différents articles du programme conservateur, M. Coulombe fit un rapide exposé de la question des écoles. Il déclara la conduite de M. Legris et le somma de rendre compte à ses électeurs de sa conduite en parlement, et spécialement de son vote sur le bill réformateur.

Il pria M. Legris de répéter devant cette assemblée les calomnies que lui et ses partisans portaient sur son compte dans tout le comté. Il rappela aux électeurs la lourde responsabilité qui leur incombait et leur devoir d'éclaircir leur jugement et de faire un choix judicieux.

Il termina en exprimant l'espoir que l'assemblée serait paisible et que les orateurs seraient écoutés comme ils le méritaient tous.

M. LEGRIS

Ex-député et candidat libéral actuel lui-même le Dr. Coulombe. M. Legris, comme tous ceux qui croient avoir de l'esprit et n'en ont pas, commença par faire des farces sur le compte de son adversaire. Il réussit à exciter l'hilarité de ses auditeurs, mais à ses dépens, le pauvre homme.

Touchant la question des écoles, il reproche au gouvernement sa lenteur et sa mauvaise foi. Il répète les accusations tant fois formulées et tant fois réfutées, sans ajouter rien de nouveau à la charge du gouvernement. Il cherche à faire peser sur le gouvernement et ses amis la responsabilité de l'obstruction. Mais ce sont là autant d'accusations fausses et mal fondées qui furent relevées par M. Duplessis et vivement réfutées.

Il répète que le bill réformateur ne valait rien, puisqu'il n'accordait pas aux catholiques les octrois d'argent auxquels ils avaient droit; que les évêques n'ont pas demandé d'appuyer le bill réformateur, mais un loi efficace; que M. Laurier est un homme irréprochable, que lui, M. Legris, ne regrette rien de ce qu'il a fait.

"Les évêques, dit-il, ne se sont pas prononcés sur le bill avant le vote en deuxième lecture. S'ils l'eussent fait, quoiqu'ils n'approuvaient pas la teneur du bill, j'aurais voté en faveur pour obéir à l'autorité qui me régit. Aujourd'hui nous avons une direction; ils veulent une loi efficace et je suis avec eux."

M. Lathèque a continué une erreur de doctrine qui s'était glissée dans un certain discours prononcé en chambre par notre chef, M. Laurier. Il se vante de ne pas nous connaître pas d'autre évêque qui ait exprimé la même opinion, mais je respecte la décision de mon vénérable évêque et je m'y soumet.

Dans ce discours que j'eus avec lui récemment, il me demanda de désapprouver publiquement ces paroles malheureuses de mon chef. Je me rends à son désir et le désavoue publiquement devant cette assemblée. Les conservateurs peuvent faire de la cabale maintenant et exploiter le sermon de Mgr Lathèque contre moi; ils en seront pour leurs fers."

A la suite de ces déclarations boiteuses, M. Legris en vient à la question économique. En bon libéral qu'il est, il désapprouve en bloc la politique entière du parti conservateur. Il se prononce contre le service rapide, l'équipement de notre milice et la protection, qui d'après lui, serait une politique chère aux monopoles, désastreuse pour le pays et particulièrement à la classe agricole. Il tend les bras vers le marché américain en exprimant l'opinion que le tarif doit être réaménagé, etc.

Mais il y a mieux et voici: La rage des sots n'est pas éteinte et M. Legris en est une preuve vivante. Il n'est pas on est à tout le monde de le voir se gonfler à la manière de la grenouille de la fable, qui se croit aussi grosse que le bœuf, son voisin, lorsqu'il s'écrie: "MM. mes amis, vous avez dû lire, vous avez lu les discours que j'ai vu que vous étiez dignement représentés." Vous oubliez, M. Legris, qu'il vaut mieux se taire que de dire des sottises.

Il termine en reprochant à M. Coulombe d'avoir fait venir pour le défendeur des étrangers qui n'ont aucune responsabilité devant les électeurs. Il

s'exclame au souvenir du génie transcendante de son chef, M. Laurier, et conjure les électeurs de voter pour lui, oubliant qu'il avait publiquement désavoué dix minutes auparavant.

M. DUPLISSIS, M. P. P.

succède à M. Legris. Nous connaissons tous le talent oratoire de M. Duplessis, de même que nous le savons redoutable sur les hustings, quand un adversaire se serre de trop près. M. Legris avait commis l'imprudence de le provoquer, il en fut récompensé de la belle façon.

"Le pays, dit-il, se trouve actuellement placé dans des circonstances malheureuses. En sortira-t-il avec avantage, plus fort et mieux trempé par les luttes futures, ou bien, le verrons-nous traîner misérablement sa destinée? Son sort est entre vos mains MM. mais ce n'est pas la première fois qu'il se trouve en face de danger; il s'en est toujours tiré avantageusement grâce à l'union de tout ce qu'il comptait d'esprits bien pensants, de cœurs pour qui le sentiment patriotique n'est pas qu'un vain mot."

De cette union des esprits est sorti l'union des deux Canada, puis l'acte de la Confédération. Nous n'avons qu'à nous louer de ce dernier acte car il garantit aux minorités des droits aux majorités leurs moindres droits. Le drapeau britannique est assez large pour les couvrir toutes et chacune d'elle, de même qu'il protège leurs destinées. Eh bien! j'ai pu chaque fois que nous avons eu des époques difficiles à traverser nous avons eu recours à ce moyen: l'union, et que chaque fois il nous a réussi, ayons donc encore recours à lui et nous sortirons sans sacrifier rien de nos droits des circonstances malheureuses dans lesquelles nous sommes actuellement placés.

Je me place au seul point de vue constitutionnel et c'est de là que je fais appel aux libéraux comme aux conservateurs pour que tous ils prêtent leur chaleureux concours pour le réajustement équitable de cette malheureuse question qui bouleverse le pays depuis bientôt six ans: la question des écoles de Manitoba."

Ici, dans la province de Québec, nous sommes à peu près tous d'accord pour flétrir l'odieuse conduite de Greenway et de son gouvernement vis-à-vis des catholiques manitobains. Les divisions ne commencent qu'à partir de l'entrée de la question dans le domaine fédéral, et c'est ici que je cesse d'être d'accord moi-même avec M. Legris.

Rappelons d'abord que c'est sous l'initiative de Jos. Martin, l'ami intime de M. Laurier, que les lois qui enlèvent aux catholiques l'exercice de leurs droits ont été passées par le gouvernement libéral, à la tête duquel est placé M. Greenway.

M. Legris a fait une distinction qui ne manque pas d'originalité mais qui manque plutôt de sens commun. Il dit: on ne défend pas aux catholiques de construire ni de maintenir des écoles, on se contente de les priver des octrois d'argent auxquels ils ont droit.

Les catholiques peuvent, si ça leur plaît, construire une école de chaque côté de leurs maisons. Il est difficile de raisonner plus bête car un catholique qui paie déjà, de peines et misère, des taxes énormes pour le soutien d'écoles auxquelles il ne peut envoyer ses enfants, se trouve par là même forcé de s'en passer, sans compter l'injustice criante d'un tel état de choses.

M. Legris pour prouver que l'obstruction à la loi réformatrice à la dernière session était plutôt le fait des conservateurs que des libéraux fait entrer en ligne avec les conservateurs les McCarthy, les Dr Sproule, les Wallace, les McLean tandis qu'il est notoire que ces fanatiques enragés ont été publiquement reniés, en pleine chambre, par le chef du parti conservateur, Sir Chas. Tupper et qu'ils ont tous voté avec M. Laurier et Legris contre la loi quand elle fut présentée à l'approbation des députés.

La loi ne rend pas justice aux catholiques, dit M. Legris avec les libéraux français, elle ne leur accorde pas assez; la loi accorde trop aux catholiques, disent les libéraux anglais et tous s'entendent comme larons en foire, pour tuer la loi. Nous voyons des fanatiques comme Wallace rassembler un portefeuille de \$4600 par an pour protester contre les prétentions exagérées des catholiques. Est-ce à dire que cette loi n'est qu'un leurre et ne vaut rien? Non, il vaut mieux croire les victimes elles-mêmes de la persécution, les catholiques de Manitoba, par leurs mandataires autorisés, Mgr Langvin, archevêque de St Boniface, l'honorable sénateur Bernier, et M. Larivière. Or ils se déclarent tous satisfaits de la loi, pourquoi donc les priver de cette consolation sous le prétexte de leur accord plus dans un avenir plus ou moins éloigné sans même être sûrs de pouvoir remplir ces promesses?"

"Mgr M. a demandé, dit M. Legris, de désavouer les paroles prononcées en chambre par M. Laurier. Je les désavoue publiquement, je suis donc en règle avec mon évêque."

Si j'aurais été indiscret je demanderais à M. Legris si Mgr ne lui a pas plutôt demandé que M. Laurier désavoue lui-même ses propres paroles avant que lui, M. Legris, puisse lui donner son appui comme il le fait présentement. Je prie M. Legris de répondre à cette question."

M. Duplessis félicite les catholiques du Manitoba de leur courageuse conduite et du bon esprit qu'ils ont eu de s'en tenir à des moyens de conciliation. Entre temps il ferme la bouche à un certain obstiné par une fine répartie, puis établissant un parallèle entre le programme de Sir Chas. Tupper et celui de M. Laurier, il montre d'un côté la franchise du chef conservateur, un protestant, et de l'autre la duplicité du chef libéral, tout catholique qu'il est.

"M. Legris, dit-il, vient tirer vengeance de ses électeurs de ses interpellations au gouvernement touchant les amendements au bill réformateur. Il s'est tout simplement rendu ridicule, car après avoir siégé dix ans en chambre il devrait savoir que les amendements à une loi se font en comité général et non avant le vote en deuxième lecture qui doit confirmer le principe du bill."

"Mais voyez jusqu'où doit le patriotisme de M. Legris, et le cas qu'il fait des intérêts des électeurs de Maskinongé. Un jour M. Mercier—il était alors premier ministre à Québec—lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé ne méritaient pas cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque, un conservateur. Peu après il se rendit dans le même train que M. Levesque et lui demanda s'il devait faire voter les subsides en faveur du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing. M. Legris répondit que les électeurs de Maskinongé méritaient cette faveur parce qu'ils avaient élu M. Levesque

Adresses d'Affaires

S. L. DENONGOURT AVOCAT 47, rue Royale, Trois-Rivières OLIVIER & DESY AVOCATS 4, rue Alexandre, Trois-Rivières GEORGES METHOT AVOCAT 42, rue Du Platon, Trois-Rivières JOS. HARNOIS AVOCAT 86, Rue Du Platon, Trois-Rivières Téléphone No 181. Dr L. P. NORMAND RUE BONAVENTURE MEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 8 P. M. Téléphone 18. Boite B. P. 302 Dr ALPH. METHOT Successeur du Dr Gervais 50, AVEN. LAVIOLETTE HEURES DE CONSULTATION: 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 8 P. M. Téléphone 28. Boite B. P. 474. DR N. LAMBERT Médecin-Chirurgien 122, RUE NOTRE-DAME Résidence de M. R. S. COOKE HEURES DE CONSULTATION: 8 à 10 heures A. M. 1 à 3 P. M. 7 à 9 P. M. Service de nuit à toute heure. Téléphone 53. 8-5-94

(Suite de la 1ère page)

DRUMMOND ET ARTHABASKA Nous appréhensions avec plaisir que M. J. E. Dory, avocat de cette ville, a accepté la candidature pour lui offrir les conservateurs de Drummond et Arthabaska. Notre ami M. Dory est bien connu dans ce collège électoral et nous espérons qu'il sera élu avec ses talents et son caractère libéraux, et sa candidature est une sérieuse menace pour l'association en loi et en fait de HAZARD-LACROIX. Un dit que le candidat conservateur s'affirme cette année avec plus de force que jamais dans ces comtés-unis où M. Laurier lui-même a déjà connu la défaite, et que les élections de M. Dory sont très belles. Nous souhailons plein succès à notre ami, car, outre qu'il débarrassera la chambre d'un homme qui n'y figure qu'au détriment des siens, il a tout ce qu'il faut pour faire honneur et à son collège électoral, et à ses compatriotes et au pays.

JACQUES-CARTIER Une nombreuse assemblée a été tenue mercredi soir à Lachine dans les intérêts du candidat conservateur M. Monk. L'assemblée fut présidée par M. Alphonse Paré. Des discours français et anglais furent prononcés par M. W. A. Baker, Hector Verret et E. Thorneley.

LOTBINIERE Une grande assemblée a été tenue, dernièrement à Lotbinière. MM. Rinfret, Lord, Choquette et Landry étaient présents et ont prononcé des discours.

PROVINCES MARITIMES La campagne électorale est encore relativement languissante dans la plupart des comtés. M. Fovell a inauguré la semaine des jours derniers dans les paroisses de l'Est. M. Robinson n'a encore convoqué aucune assemblée. Nous croyons que ni M. McInerney ni M. Leblanc n'ont encore tenu d'assemblée dans le comté de Kent.

TUPPER A HALIFAX Une des plus grandes et des plus enthousiastes assemblées politiques qui aient jamais été tenues à Halifax a prouvé hier soir, à cet effet, que le parti conservateur a été accueilli par d'immenses acclamations. Une procession précédée de la fanfare des Fusiliers de la Princesse Louise, l'a suivie. A la "Salle d'exercices militaires" mêmes acclamations, mêmes applaudissements. Il s'est écoulé plusieurs minutes avant que le calme fut possible et qu'il fut permis aux orateurs de prendre la parole.

IL EMBELLIT Le thé de racine de luzerne de Kal (Kal's Clover Root Tea) purifie le sang et donne un teint clair et beau. En vente à la PHARMACIE CANADIENNE. A. Peltier, propriétaire.

Un double sauvetage Deux jeunes filles recouvrent la santé et la force. Une était menacée de consommation après une attaque de pneumonie. L'autre souffrait d'anémie — les Pilules Roses de Dr Williams leur font recouvrer la santé forte tous les autres remèdes ont fait défaut.

NE SOUFFREZ PLUS, MESSAMES VOTRE REMÈDE EXISTE Oui, il existe ce remède si longtemps réclaté par la science et les nombreux malades, fumeurs mariés ou non, riches ou pauvres. Le "Beau Mal" n'est plus à craindre, car le "Regulateur de la femme" est un merveilleux spécifique découvert par le Dr J. Larivière, qui guérit toutes les maladies inhérentes à la femme, donne de ton aux nerfs, purifie et fortifie le sang, donne l'appétit, facilite la digestion et prépare le système contre les effets épuisants des grandes chaleurs. C'est le remède approuvé par des médecins éminents qui ont connaissance la composition, et par les certificats de milliers de personnes qui ont été guéries.

Le Catarrhe guéri La santé et une douce haleine rendue par le Shiloh's Catarrh Remedy. Prix 50 cts. Un injecteur nasal, gratis. En vente à la PHARMACIE CANADIENNE. A. Peltier, propriétaire.

Le blé au Manitoba Winnipeg, 3.—Le surintendant général du Pacifique Canadien qui a fait recueillir des renseignements sur l'état des récoltes au Manitoba dit que le blé a bonne apparence et que les terres ensemencées ne seraient que de 10 p. c. moindres en étendue que celles de l'an dernier.

CHOSÉS D'ITALIE Londres, 3.—Le correspondant du "Times" à Rome télégraphie: Le Pape a écrit une lettre touchante au roi Ménélick pour l'engager à mettre en liberté les prisonniers italiens. Le vote de samedi à la chambre des députés, a été un échec pour le cabinet mais le roi a fait savoir aujourd'hui qu'il ne consentait pas à dissoudre la chambre et en conséquence le ministère restera en fonction.

DESORDRES AU CAIRE Combat sanglant entre les étudiants et les autorités sanitaires Le Cairo, 3.—Des troubles sérieux ont été provoqués par les étudiants de l'université musulmane. Les membres de la commission sanitaire ayant voulu procéder à une visite médicale dans l'établissement où on avait signalé plusieurs cas de choléra, les étudiants se sont levés et se sont opposés à leur entrée. Le gouverneur et les autorités du Cairo ayant voulu interposer leur autorité, les mutins les ont accueillis à coups de pierres. Le gouverneur a été sérieusement blessé à la tête. Il a fallu, pour avoir raison des étudiants, donner l'ordre à la police de faire feu sur eux. Un étudiant a été tué et trois autres ont été mortellement blessés. A la suite de cette exécution l'ordre a été rétabli. Il y a eu lundi 35 décès causés par le choléra, on compte, et cinq à Alexandrie.

Je sais que le LINIMENT DE M. NARD guérira la Diphtérie. French Village. JOHN D. BOUTILLIER.

Je sais que le LINIMENT DE M. NARD guérira le Goup. Cape Island J. F. CUNNINGHAM.

Je sais que le LINIMENT DE M. NARD est le meilleur remède sur la terre. Norway, Me. JOSEPH A. SNOW. 6-8-95-1a

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.

Le vin St. Michel est le plus efficace, le plus puissant et le plus recommandé des toniques et des stimulants. Il est prescrit par tous les médecins les plus éminents de l'univers. Il convient à toutes les classes et à tous les âges. Il est indispensable pour les enfants ayant la constitution chétive; aux hommes ayant le sang appauvri ou vicié par des maladies; à tous les vieillards débiles. Il s'adresse particulièrement aux femmes faibles, anémiques, dyspeptiques, pâles.



Une Affiction Commune Guérie radicalement par l'usage DE LA Salsepareille d'AYER HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE.

Je n'ai eu, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médicaments qui étaient fortement recommandés, mais aucun d'eux ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et un ami me dit d'acheter six bouteilles et en pris trois, sans remarquer aucun résultat décisif. J'avais à peine fini la quatrième que mes mains étaient entièrement débarrassées d'éruptions.

Mon occupation, qui est celle de cocher, m'oblige à être dehors au froid et à l'humidité, souvent sans gants, et l'éruption n'a jamais reparu. — THOMAS A. JOHNS, Stratford, Ont.

LA SALSEPAREILLE D'AYER Seule utilisée à l'Exposition Colombienne. Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins. 1-11-95-1a

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine



FATHER KOENIG'S NERVE TONIC FORCES PREUVES. (5) GALLIA, OBT. CAN., Juin, 1895.

Je revois les premières attaques d'Épilepsie en novembre 1874, je résidais à New York, je connus le meilleur médecin qui ne parvint qu'à empêcher le développement de la maladie; ceux qui étaient concupiscent ne cessèrent de m'offrir des médicaments, mais rien ne m'a soulagé, jusqu'à ce que en septembre 1884, je fus guéri par le Tonic Nerveux de Père Koenig, depuis je n'ai pas eu une seule attaque.

Une Grande Bénédiction. SHANBURY, W. Y., Mar., 1895. Mon enfant de 9 ans, avait depuis deux mois de très fortes attaques de Tonic Nerveux, il avait été donné des remèdes sans succès; il améliorait quelquefois pendant quelques jours, mais revenait au même état. Le Tonic Nerveux de Père Koenig, depuis je n'ai pas eu une seule attaque.

GRATIS Un Livre Précieux sur les Maladies Nerveuses avec une bouteille échantillon, à demander sans frais. Ce remède a été préparé par le Dr. Père Koenig, de Fort Wayne, Ind., depuis 1875 et est maintenant préparé sous sa direction par KOENIG MED. CO., Chicago, Ill. Chez tous Pharmaciens, à \$1 la bouteille ou 6 pour \$5.00.

AGENTS: E. McALEE, 2123, rue Notre-Dame, Montréal. LAROCHE & CIE, Québec.

Un fait bon à savoir La consommation, la grippe, la pneumonie et toutes les maladies de la gorge et des poumons sont guéries par le Shiloh's Cure.

En vente à la PHARMACIE CANADIENNE. A. Peltier, propriétaire.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUEBEC Bureau Provincial de Médecine

MAISON DE GROS ET DETAIL EN EPICERIES, VINS & LIQUEURS

Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que: Thés, Cafés, Sucres, Melasses, Fruits secs, Poissons, Beurre, Graisse, &c, &c

Agences des Moulin à Farine de W. W. OGILVIE et LAKE OF THE WOODS MILLING CO.

Agences des Bisuits et Sucreries des maisons VIAU & FRERE, Montréal; CHRISTIE, BROWN & Co, Toronto.

Spécialités pour les Communautés et le Clergé en général

VINS DE MESSE, SICILE et d'ESPAGNE. CIERGES APPROUVES pour le culte. HUILE D'OLIVE, pour sanctuaires. ENCENS d'ARABIE, CHARBON CHIMIQUE, &c.

O. CARIGNAN & FILS 24 & 26 RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES

11-95-1a

COMME ON LES ADMIRE !

Le comble de la science et de l'art du cordonnier Les dernières modes de New-York De grande valeur, très durables le tout à des prix très bas

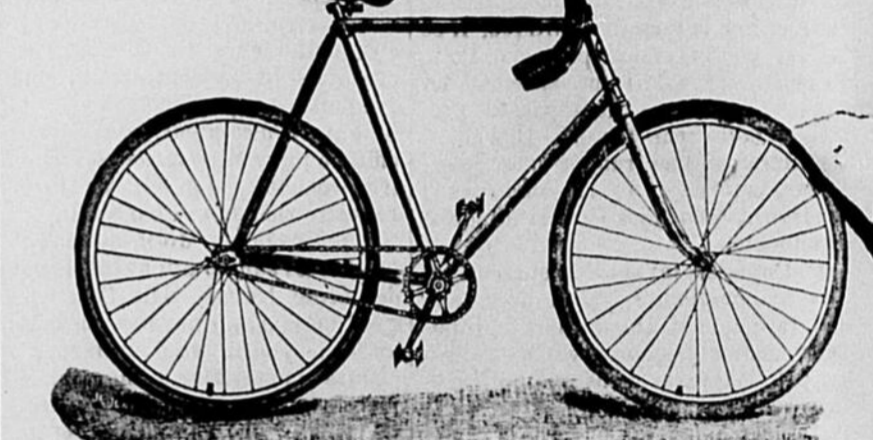
"AU BON MARCHÉ" 30 RUE DES FORGES (EN FACE DU MARCHÉ)

TEBBUTT & FRERE PROPRIETAIRES

Chaussures pour Hommes, Femmes et Enfants OUVRAGE PARFAIT

LE BICYCLE "BRANTFORD" "RED BIRD" DE '96

Est reconnu comme le plus rapide au monde



Catalogue illustré expédié sur demande. Accessoires pour bicyclettes toujours en mains

PANNETON & BLOUIN Agents pour le District des Trois-Rivières.

Chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CELEBRE SAGUENAY

TERRES A BLE BON CLIMAT, BON BOIS, EXCELLENTE EAU

Le gouvernement provincial offre en vente au-delà de 2,000 acres de terres à vendre à un prix très bas, à condition de les cultiver pendant un certain nombre d'années. Ces terres sont situées, entre autres, dans les cantons suivants, qui font partie du territoire du LAC ST-JEAN:

Table with 2 columns: Canton name and Acres. Includes Albanel, Aboussimont, Aboussimont, Bourget, Caron, Charlevoix, Dablon, Dalmas, Delisle, Demeulière.

Toutes ces terres sont faciles d'accès par bateau à vapeur, par le chemin de fer de Québec, à partir du terminus à Roberval, Lac St-Jean, et à M. Patrick Doyle, agent d'immigration du Dominion, à Québec, ou au commissaire de l'agriculture, les immigrants arrivant de Québec ou des États-Unis, et les cultivateurs, qui ont établi au Lac St-Jean, pourront bénéficier des privilèges ci-dessous:

TRANSPORT GRATUIT de Québec au Lac St-Jean des colons et de leurs familles, des effets de ménage pour chaque adulte, et de 150 livres pour chaque enfant. Tout excédent de 300 livres d'effets de ménage — pas au-delà d'un chargement de char pour chaque famille — sera transporté au prix nominal de 50 cts par 100 livres.

Les colons de bonne foi qui désireront seulement aller examiner les terres obtiendront un demi passage de Québec au Lac St-Jean et retour pour \$2.75 chacun. Les colons trouveront à acheter de belles terres en culture au Lac St-Jean.

Pour renseignements concernant la vente des terres, etc., s'adresser à l'agent d'immigration du Dominion, à Québec, ou à M. Patrick Doyle, agent d'immigration du Dominion. Pour autres renseignements, demandez notre brochure sur la colonisation et les indications.

TRAINS ROULIERS ENTRE QUEBEC, ROBERVAL, LAC ST-JEAN et CHICOUTIMI Bureau principal: TERMINUS, Rue St-André, à Québec. ALEX. HARDY, J. G. SCOTT, Agent général du fret et des passagers. Secrétaire et gérant.

LE GRAND MAGASIN D'Épicerie, Vins, Etc., Des Trois-Rivières, EST SITUÉ VIS-A-VIS LE MARCHÉ AUX DENRÉES Sur la Rue St-Antoine, Nos. 35, 37, 39 et 41 L. T. CORMIER, Propriétaire